

RELEVÉ ANNUEL 2014 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MONOSUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par AVIVA Vie et par Aviva Epargne Retraite par parts égales.

Vos informations :

THOMAS THIBAUT
 Adhésion : 02632875

Identifiant : G0759616

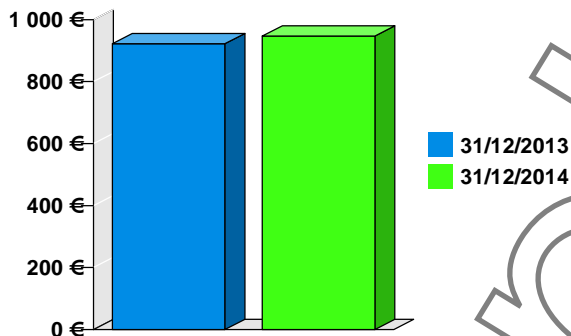
Votre conseiller :

EPARGNE ACTUELLE
 Correspondant AFER
 9 BOULEVARD SARRAIL
 6EME ETAGE
 34000 MONTPELLIER
 Téléphone : 04 67 66 01 66
 Email : montpellier@epargneactuelle.com
 N° ORIAS : 12067113

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MONOSUPPORT AFER AU 31/12/2014	947,34 €
VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MONOSUPPORT AFER AU 31/12/2013	922,21 €

RÉPARTITION DE L'ÉPARGNE 2014	<i>Rappel de l'épargne au 31/12/2013 en euros</i>	Montant de l'épargne au 31/12/2014 en euros
FONDS GARANTI	922,21	947,34
Valeur de rachat	922,21	947,34
Épargne disponible	922,21	947,34

Evolution de l'épargne



L'épargne investie dans le Fonds Garanti bénéficie de l'effet de cliquet après attribution des bénéfices financiers de l'exercice.

Vous trouverez dans la partie glossaire (pages 3 à 6) de cet envoi toutes les informations relatives à votre adhésion.

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE (ISF)

Il s'agit d'un impôt déclaratif dont la responsabilité vous incombe. Si vous y êtes assujéti, vous devez faire figurer à l'actif de votre patrimoine la valeur de rachat de votre adhésion au 1er janvier 2015, soit 947,34 € et au passif, le solde du compte des avances.

RELEVÉ ANNUEL 2014 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MONOSUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par AVIVA Vie et par Aviva Epargne Retraite par parts égales.

Vos informations :THOMAS THIBAUT
Adhésion : 02632875

Identifiant : G0759616

DÉTAIL DES OPÉRATIONS 2014**FONDS GARANTI EN EUROS**

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées
31/12/2013	Situation		922,21
	Répartition des bénéfices 2014		*29,74
	Prélèvements sociaux	4,61	
31/12/2014	Epargne dans le Fonds Garanti en euros		947,34

*A la demande de votre Conseil d'administration, le Ministère des Finances a accepté de nous rétrocéder le trop-perçu de prélèvements sociaux, quelque 10 millions d'euros pour nous tous. Cette somme vous est intégralement reversée au prorata de votre épargne.

Gérard Bekerman
Président de l'Afer